



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE CORSE

EDITORIAL



L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'épidémie de Covid, qui malgré les campagnes de vaccination a continué de perturber tant la bonne marche des entreprises que le fonctionnement des administrations.

L'agriculture de la Corse, dépendante pour une part très importante de ses débouchés d'une activité touristique qui n'a pas retrouvé en 2021 son niveau de 2019, a également connu les aléas climatiques, avec un épisode de gel particulièrement marqué au début du mois d'avril pour la viticulture. Elle a aussi été impactée par la hausse du coût des matériels, fournitures et intrants agricoles, qui s'est poursuivie tout au long de l'année, avant même le déclenchement début 2022 du conflit en Ukraine.

2021 a ainsi mis en lumière les paradoxes de l'agriculture corse.

Les premiers résultats du recensement agricole 2020 font de la Corse, avec la Guyane, la seule région de France à avoir gagné des agriculteurs en dix ans, ainsi que des salariés agricoles. Ce coup d'arrêt, au moins pour la période, à une baisse continue de l'emploi dans le secteur primaire, qui durait depuis le début de la révolution industrielle, est un moment historique. Il faut y voir sans doute un message d'espoir pour une

profession qui doute souvent, alors qu'elle a vocation à répondre à la première des exigences de la population : se nourrir, et si possible bien se nourrir. À cet égard, la Corse a affiché de très beaux résultats en matière de développement de ses filières de qualité.

Et pourtant, le recensement a confirmé aussi que l'agriculture corse, malgré l'espace disponible et la faible population de l'île, ne suffit pas, loin s'en faut, à nourrir ses habitants. Il est donc nécessaire de la préserver et d'en redévelopper certains pans.

À la lecture de ce rapport d'activités, qui ne vise pas à décrire l'ensemble des missions de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Corse, qu'elle exerce d'ailleurs sur le terrain en complémentarité avec les directions départementales interministérielles, les établissements publics d'enseignement agricole et les établissements publics de l'État, vous constaterez qu'une grande partie de son action en 2021 a été tournée vers ce qui permettra à l'agriculture de la forêt corses de se renforcer : former des jeunes pour continuer à assurer le renouvellement des générations, développer la structuration des filières agricoles et forestières, assurer la protection des exploitations agricoles et de la forêt contre les risques naturels et climatiques, maîtriser les risques sanitaires et les maladies des animaux et des végétaux, analyser les données pour l'action future.

Quelques mois après ma prise de fonctions, je suis heureux de vous présenter ce rapport, et je remercie chaleureusement l'ensemble des agents de la DRAAF pour leur implication sans faille au service d'une agriculture durable.

**Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,**

Pierre BESSIN

Merci à tous les agents de la DRAAF de Corse qui ont apporté leur concours à la réalisation de ce rapport.
Alma.corsica • Crédit Photo : AdobeStock / Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Lycée agricole de Borgo
• Impression : Imprimerie Olivesi



La DRAAF de Corse au 31 décembre 2021

(Données issues du Bilan Social)

52 agents

(38 à Ajaccio et 14 à Bastia)



Âge moyen : 50 ans

Formation continue



Double label ÉGALITÉ - DIVERSITÉ - du Ministère :
La DRAAF a déployé
les formations obligatoires « Labels » (2019 – 2021)

DIVERSITÉ

75%
des cadres formés

100%
des agents RH

80%
des membres
représentants du personnel

ÉGALITÉ

92%
des cadres formés

100%
des agents RH

80%
des membres
représentants du personnel

LAÏCITÉ

50%
des cadres formés

33%
des agents RH

40%
des membres
représentants du personnel



Le Plan Ambition Corse : une nouvelle feuille de route des filières pour 2021-2025

Sur la base du rapport et des conclusions de l'évaluation du plan d'avenir 2014 - 2020 effectué par le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), il a été décidé de mettre en œuvre un nouveau plan pour la période 2021-2025 d'un montant de 35 M€ sur 5 ans financé à parts égales entre l'État et l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) qui dépend de la Collectivité de Corse.

Comme proposé par la mission du CGAAER, le plan évolue vers un plan d'ambition qui vise prioritairement la structuration des filières en appuyant les actions les plus pertinentes pour accélérer la mise en œuvre des stratégies par filière. Il inclut aussi l'aval des filières et donne plus d'importance aux projets thématiques transversaux au service de toutes les filières, tels que le développement des circuits courts, la connaissance des marchés ou encore l'agroécologie.

Les objectifs de ce 5^e plan de soutien aux filières agricoles corses correspondent aux politiques prioritaires du Ministère chargé de l'Agriculture. Ils visent en particulier à :

- accroître la production agricole et agroalimentaire via l'amélioration des performances techniques des exploitations ;
- soutenir les revenus des exploitants en assurant les débouchés des productions via la connaissance et la conquête des marchés ;
- accompagner les actions visant à l'adaptation des productions compte tenu du changement climatique et menaces sanitaires.

Pour l'année 2021, un appel à projets construit conjointement par la DRAAF de Corse et l'ODARC a conduit à accompagner plus de 70 projets issus de 23 organismes porteurs, pour un montant global de 7,3 M€.

Pour chacun de ces projets, des indicateurs de réalisation et de résultat ont été déterminés afin de suivre annuellement leur réalisation et de décider de la poursuite du soutien financier dont ils bénéficient.

Organisation Commune de Marché : investissements et aide à la viticulture corse

L'Organisation Commune de Marché (OCM) viti-vinicole est le cadre européen qui fixe les mécanismes de la politique agricole commune (PAC) applicables à l'exploitation de la vigne dans les pays membres de l'UE. Différentes mesures d'aides à la filière ont été mises en œuvre.

En Corse, en 2021, grâce aux mesures d'aide à l'investissement prévues par l'OCM, 21 projets ont pu bénéficier de mesures d'accompagnement pour une enveloppe totale de 4 M€. Ce dispositif spécifique d'aides à l'investissement a pour objectif de permettre aux entreprises de la filière viti-vinicole de mieux faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux, grâce notamment à une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des consommateurs. Les aides portent sur l'optimisation de l'outil de production mais aussi des conditions d'élaboration et de mise sur le marché des vins. Elles visent notamment à renforcer les moyens de production et de commercialisation des opérateurs grâce à la modernisation des capacités de traitement et des outils de vinification, mais aussi grâce à une maîtrise accrue de la qualité.

Autre volet de l'OCM viti-vinicole 2019 – 2023, le Plan d'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble (PCR3) a pour objectif d'accroître la compétitivité des exploitations viticoles en favorisant diverses adaptations. Si la prise en charge de mesures individuelles est possible, le dispositif est plus particulièrement destiné à encourager et à accompagner les restructurations collectives, celles-ci étant les plus à même d'inciter toute la filière à poursuivre ses efforts d'organisation en travaillant sur la définition de stratégies.

En Corse, le PCR3 a financé jusqu'en 2021 une stratégie visant à développer la typicité des vins, à adapter le vignoble au cahier des charges AOC et également aux aléas climatiques mais aussi à améliorer la rentabilité des exploitations. Une stratégie rendue possible soit par un changement de cépage (reconversion variétale), soit par une augmentation de la densité de plantation de 10 %.



Déploiement du plan France Relance : un investissement significatif des équipes pour un résultat modeste

Face à l'ampleur du choc économique qu'a engendré la pandémie de la Covid 19 en 2020, le Gouvernement a lancé pour 2021-2022 un plan de relance massif après les mesures d'urgence du début de crise.

L'objectif était de sauver le tissu économique national et d'assurer une stabilité sociale en préservant les emplois.

Le plan de relance présente un volet agricole, agro-alimentaire et forestier qui s'articule selon trois priorités :

1. Reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
2. Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les français ;
3. Accompagner la forêt française dans l'adaptation au changement climatique.

Dès fin 2020, date à laquelle l'architecture du volet agricole, ses principes d'intervention et les modalités précises de mise en œuvre des 22 mesures ont été annoncés, les services de l'État en Corse se sont mobilisés et organisés en démarche projet dans les deux départements pour relayer les informations disponibles, recenser les initiatives, et aider les bénéficiaires potentiels à préparer leur réponse aux appels à projets.

Certaines mesures ont pris la forme d'appels à projets nationaux, portés par des opérateurs comme l'ASP ou FranceAgriMer ; d'autres ont été organisées en ouvrant des guichets au niveau régional ou départemental.

Le nombre et la qualité des projets portés en région par les agriculteurs, forestiers et opérateurs des filières de transformation ont été limités car certains dispositifs insulaires préexistants (PDR) étaient plus favorables d'une part, les filières régionales manquaient de structuration et les projets trop petits pour émerger d'autre part.

Chiffres clés :

Le plan de relance en Corse a cependant permis les réalisations suivantes :

14 projets d'entreprises agroalimentaires soutenus via les mesures « Territoires d'industrie » et « Résilience : soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques ».

Programme « Plantons des haies » : animation collective sur l'intérêt de l'implantation de haies et l'accompagnement individuel de projets de plantation initiés en 2021, assuré par la Chambre régionale d'agriculture, pour un linéaire total envisagé de l'ordre de 10 km.

Survol complet de la Corse par le Lidar HD (cartographie de précision de la forêt)

2 appels à projets spécifiques, sur le bien-être animal en élevage et la biosécurité porcine, ont pu être élaborés avec l'ODARC pour lancement en 2022, dans le cadre du PDR.

Mesures relevant de la politique de l'alimentation, jardins partagés, alimentation locale et solidaire : 44 projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés, 334 dossiers financés et 11,5 M€ d'aide

Refuges pour animaux abandonnés ou en fin de vie

Adaptation au changement climatique : une stratégie partagée des services de l'État pour la gestion quantitative de l'eau

La DRAAF de Corse est en charge d'instruire les aides du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) pour les investissements d'infrastructures hydrauliques pour l'eau brute en Corse dont l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) est le principal maître d'ouvrage et bénéficiaire.

À l'occasion de la fin du PEI et du lancement du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), piloté par le SGAC, le préfet a demandé aux services et opérateurs de l'État d'engager en 2021 une réflexion stratégique axée sur la gestion quantitative de l'eau en Corse.

La DRAAF a participé à la rédaction de la doctrine de l'État finalisée tout début 2022 pour la Corse, notamment par une

vérification des estimations des besoins agricoles à venir, en lien avec la chambre d'agriculture, et les modalités de calcul des incidences sur le prix du m³ d'eau vendu d'un projet d'investissement dans le domaine de l'eau, pour une meilleure application du principe de « l'eau paye l'eau ».

2021 a été également l'année du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique initié par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, et la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité. Le préfet de Corse a adressé en toute fin d'année 2021 une contribution de synthèse au Varenne après avoir consulté les services de l'État, les chambres régionales d'agriculture, l'OEHC et le comité de bassin Corse.



Un plan gel exceptionnel pour répondre au gel historique de certains vignobles début avril, initiant la réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture

Lors de l'épisode de gel de début avril 2021, de très grande ampleur sur plusieurs régions continentales et exceptionnel pour la Corse, les agents d'État se sont mobilisés immédiatement pour répondre à l'urgence des besoins des exploitants viticoles frappés par cet épisode climatique inédit.

Un « Plan gel » exceptionnel, doté au niveau national a été mis en place par le Gouvernement. La DRAAF et les DDT ont assuré son déploiement en Corse. Les 12 viticulteurs touchés ont notamment pu bénéficier d'un fonds d'urgence à hauteur de 374 K€ pour un soutien rapide aux exploitations en grande

difficulté de trésorerie, des calamités agricoles déplafonnées et élargies à la viticulture (taux d'indemnités augmentés, seuil de recevabilité abaissé), d'aménagements des cahiers des charges AOP, d'autorisation d'achats de vendanges et de moût pour assurer le maintien des marchés pour les vignerons touchés.

En parallèle, un projet de loi a été présenté fin 2021 au niveau national portant réforme complète des outils de gestion des risques climatiques en agriculture : aide à l'assurance récolte et indemnisation selon le type d'aléas.

Création de l'autorité fonctionnelle PAC de la DRAAF sur les services d'Économie Agricole départementaux

En application de l'instruction du Premier ministre du 20 novembre 2019, une lettre de mission du 14 décembre 2020, co-signée par le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud et le préfet de Haute-Corse, a donné à la direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt de Corse l'autorité fonctionnelle sur les services d'économie agricole (SEA) des DDT de Corse-du-Sud et de Haute-Corse concernant la gestion des aides du 1^{er} pilier de la PAC.

Il s'agit de répondre à 5 enjeux afin d'améliorer et pérenniser la mise en œuvre de la PAC :

- la coordination interservices des contrôles ;
- la sécurisation des paiements des aides à la PAC 1^{er} pilier ;
- l'harmonisation des modes de faire des deux services départementaux ;

→ Une action bénéficiant à tous les exploitants

Dans le cadre de la sécurisation des paiements, l'ASP, organisme payeur, a mis en place une stratégie de contrôle sur 3 ans qui a permis de contrôler sur le terrain 100% des surfaces déclarées.

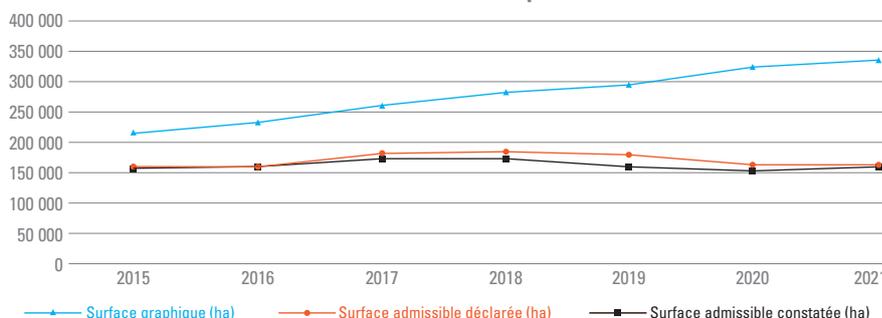
→ **Un premier résultat concret**
L'augmentation sensible de la valeur du droit à paiement de base (DPB), celui-ci passant de 107,9€ en 2019 à 114€ en 2021.

- une communication régulière auprès des agriculteurs, des OPA et des OS sur l'ensemble du territoire
- un dire de l'État et la cohérence de son action sur un territoire avec une collectivité unique et une profession agricole vigilante à l'équité de traitement ;
- une organisation homogène des services en vue de sécuriser le processus d'instruction.

Une stratégie d'action déclinée par un plan d'actions défini selon 3 axes : améliorer le professionnalisme, renforcer la communication, harmoniser les pratiques entre les deux départements (31 actions réalisées sur les 32 inscrites au plan d'actions).

L'autorité fonctionnelle de la DRAAF travaille en étroite collaboration avec la direction régionale de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui a délégué aux SEA l'instruction des dossiers de demande d'aide PAC.

Evolution des surfaces PAC sur la période 2015-2021



L'objectif d'assurer une équité de traitement entre les exploitants a nécessité d'intensifier les contrôles sur les aides animales et de renforcer la coordination interservices. Plus de 200 contrôles au titre de la conditionnalité ont été réalisés.



Finalisation du Programme Forêt Bois de Corse et perspective d'actions opérationnelles de relance de la filière

2021 a permis de finaliser la longue concertation autour du Programme Forêt Bois de Corse (PFBC) : déclaration environnementale et consultation du public.

Bilan à mi-parcours du Plan de Protection des Forêts et de l'Espace Naturel contre les Incendies (PPFENI 2013-2023) et élaboration d'un plan d'action 2020-2023

La DRAAF de Corse assure depuis 2006 une mission importante en matière de protection contre les incendies de forêts en Corse : le pilotage de l'élaboration, l'animation et le suivi du plan régional de protection des forêts contre les incendies, le PPFENI.

A partir du bilan à mi-parcours de ce plan de 10 ans (2013-2023), la DRAAF a coordonné l'élaboration d'un plan d'action pour les 3 dernières années du PPFENI (2021 -2023) et préparé l'élaboration du nouveau plan de 10 ans, à partir de 2023.

Ce travail de synthèse et de concertation s'est conclu en juin 2021 par la signature d'un plan d'action PPFENI 2020-2023, par le Préfet de Région.

La DRAAF assure le secrétariat du Groupe Technique Interdépartemental de DFCI, réuni à 8 reprises au cours du premier semestre 2021. Depuis août 2021, les diverses actions mises en avant sont en cours de réalisation dans les deux départements insulaires de manière coordonnée.

Un nouveau processus d'application des obligations légales de débroussaillage : les plans communaux de débroussaillage.

L'application des obligations légales de débroussaillage est un des axes essentiels de la politique de protection contre les incendies détaillée dans le PPFENI de Corse.

De la compétence du maire, elle est très largement accompagnée par les services des DDT, de l'ONF, des SIS et de l'ODARC (avant lui l'OEC) qui a créé en 2006 un service d'animation du débroussaillage légal composé de 8 agents de terrain.

En 2021, sous pilotage de la DRAAF, une nouvelle dynamique, consignée dans un document en date du 1er juin 2021, a été arrêtée :

- intégration de l'échelon des communautés de communes pour mutualiser, par exemple le traitement des rémanents de débroussaillage ;
- élaboration par le maire accompagné par les services, d'un plan communal de débroussaillage (PCD) intégrant la stratégie définie au plan communal afin de rendre plus cohérente et plus lisible l'action du maire et des services qui l'appuient : cartographie des obligations, état des lieux du débroussaillage, action d'appui à la réalisation par les propriétaires-obligataires, animation de réunions communales...

L'action des agents de l'ODARC est financée dans le cadre d'une convention annuelle, préparée et suivie par la DRAAF et signée entre le Préfet de région et le directeur de l'ODARC.



Promotion de l'enseignement agricole : le camion de l'aventure du vivant fait étape en Corse

Grâce à la forte mobilisation des deux lycées agricoles corses et du Service Régional de la Formation et du Développement de la DRAAF de Corse, plus de 500 élèves de troisième des collèges des deux départements ont pu participer à la tournée du camion de l'Aventure du Vivant. Une initiative nationale du ministère de l'agriculture lancée lors du Salon International de l'Agriculture 2019 pour mieux faire connaître l'offre de formation de l'enseignement agricole mais aussi les filières et les métiers auxquels elles conduisent.

Pour sa première visite en Corse, le grand camion orange a sillonné les routes de Corse pendant près de 15 jours, du 5 au 18 novembre 2021, avec trois étapes : Ajaccio, Bastia et Corte. Lors des deux premières étapes, les collégiens et leurs accompagnateurs ont pu participer à différentes animations : simulateur de conduite de tracteur, casques de réalité virtuelle, écrans interactifs avec activités ludiques sur l'agriculture et l'alimentation... En complément au dispositif national, la DRAAF de Corse avait choisi de mettre en œuvre aux côtés

du camion des « Villages du Vivant » en partenariat avec des acteurs locaux. L'occasion de proposer d'autres expériences et d'autres animations aux jeunes visiteurs sur des stands tenus le plus souvent par des élèves et des étudiants des campus agricoles de Sartène et Borgo. L'occasion aussi d'organiser, à destination du grand public cette fois, des tables rondes sur des sujets variés : viticulture, biodiversité, aménagements paysagers, circuits courts, savoir-faire traditionnels, pour n'en citer que quelques-uns.

Des temps dédiés ont également été organisés à l'attention des prescripteurs de l'orientation afin de rappeler et de préciser l'étendue et la diversité des formations agricoles disponibles en Corse et sur le continent, les spécificités de l'enseignement agricole, les passerelles possibles avec l'Éducation Nationale ainsi que les dispositifs mis en place tout au long de l'année par les deux campus corses pour faire connaître leurs parcours de formation et leurs méthodes éducatives.

L'enseignement agricole corse à l'heure de l'agroécologie

Projet structurant développé par le ministère de l'agriculture, le dispositif "Enseigner à Produire Autrement" (EPA) a vocation à accompagner l'enseignement agricole sur la voie de l'agroécologie et des transitions vers de nouveaux systèmes de production plus durables. Le second plan (dit "EPA2") court sur la période 2020 - 2024. Il concerne l'enseignement agricole dans son ensemble - formations, apprenants, enseignants - et toutes les catégories de transitions, qu'elles soient alimentaires, climatiques, énergétiques...

En 2021, chaque établissement de l'enseignement agricole a été appelé à construire un Plan Local Enseigner à produire Autrement ("PLEPA") autour de 4 axes :

- encourager la parole et les initiatives des apprenants sur les thématiques liées aux transitions et l'agroécologie ;
- mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et préparer aux transitions ;
- amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation ;
- développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.

En Corse, la mise en œuvre de ces plans a été amorcée dès la fin de l'année 2021 dans le cadre de différentes activités : mini-stages, cours, modules d'apprentissages spécifiques, etc. Chaque établissement compte tenu de ses spécificités, de son

environnement et de sa carte de formations s'est engagé sur des voies et dans des activités spécifiques. A Borgo, les premiers travaux ont porté sur le projet alimentaire "Da l'ortu a u piattu" ainsi que sur la récolte et la valorisation des olives et des clémentines de l'exploitation. A Sartène, les élèves, étudiants et apprentis ont été amenés à mettre en place un réseau d'écoresponsables au sein de l'établissement, à définir et à mettre en œuvre leurs premières missions.

L'enseignement agricole en Corse en 2021



Deux établissements publics :
l'EPL de Sartène (2A) et l'EPL de Borgo (2B)
Un centre de formation continue privé à Corte.

À la rentrée de septembre, les deux établissements publics ont accueilli, au titre de la formation initiale scolaire, **265 élèves et étudiants (+2,7 % par rapport à l'année scolaire 2019-2020)** et **89 apprentis (+ 22 % par rapport à l'année scolaire 2019-2020)**.

Le taux de réussite aux examens de juin 2021 s'est élevé, toutes filières confondues et pour les deux établissements publics, à **89,2 %**.



Surveillance et lutte contre la tuberculose bovine en Corse

Suite à la détection continue de nouveaux foyers bovins et porcins, l'année 2021 a été consacrée à la réflexion sur le déploiement du dépistage de la tuberculose par Interféron Gamma en Corse. Menée en concertation avec la DGAL, les DDETSPP de la région et les acteurs sanitaires locaux (OVS, OVVT, laboratoires départementaux) elle a conduit à entériner une stratégie d'action en CROPSAV le 25 mai 2021.

Ce dépistage par interféron permet une détection plus efficace de la maladie sur les bovins. Il a été déployé en Haute-Corse à partir d'octobre 2021, et sera déployé en Corse-du-Sud à partir d'octobre 2022. Un tiers des cheptels bovins sera ainsi analysé tous les ans, de manière à avoir un retour global sur la surveillance dans un pas de temps de 3 ans.

La DRAAF a piloté le déploiement de cette nouvelle action et a construit l'argumentaire technique pour obtenir l'accord et les financements de la DGAL.

Cette surveillance plus efficace met d'ores et déjà en évidence davantage d'infections en élevages de bovin. Ce qui va nécessiter d'absorber les activités de police sanitaire qui sont donc augmentées.

Parallèlement, la DRAAF a impulsé le lancement d'autres actions en 2021, en lien avec la gestion de la tuberculose bovine : définition des modalités de gestion des foyers porcins, pose de bolus en tant que marqueur sanitaire, sensibilisation à la biosécurité, systématisation des abattages totaux pour assainir les foyers, mise en œuvre de la réduction des primes en cas de non-respect d'arrêtés préfectoraux relatifs à la tuberculose.



Plan sanitaire porcin Corse

Les éleveurs porcins corses se sont regroupés en un collectif piloté par le GDS de Corse, organisme de veille sanitaire animale, qui s'est attelé à la construction d'un plan sanitaire porcin. L'objectif de ce plan est de prendre en compte les problématiques sanitaires et structurelles de la filière porcine Corse, et d'y répondre par des actions adaptées spécifiques. Entre autres, ce plan fait des propositions en matière de gestion de la biosécurité en Corse, adaptées à l'élevage local.

Ce plan sanitaire porcin a été présenté à la DRAAF, qui l'a fait valider lors du Comité Régional d'Orientation des Politiques Sanitaires Animales et Végétales (CROPSAV) de mai 2021,

puis a porté le sujet au niveau national, avec l'appui du réseau d'expertise biosécurité de la DGAL et du CGAAER. La DGAL a pris note de cette démarche. Ce retour officiel permettra à l'ODARC de créer un appel à projet permettant de subventionner des équipements de biosécurité en filière porcine.

Cette démarche ouvre des perspectives de structuration de la filière porcine sur plusieurs sujets essentiels : identification animale, abattage en abattoir, gestion des dangers sanitaires circulant activement en Corse (tuberculose bovine, maladie d'Aujeszky, trichine), implication des vétérinaires dans la filière porcine.

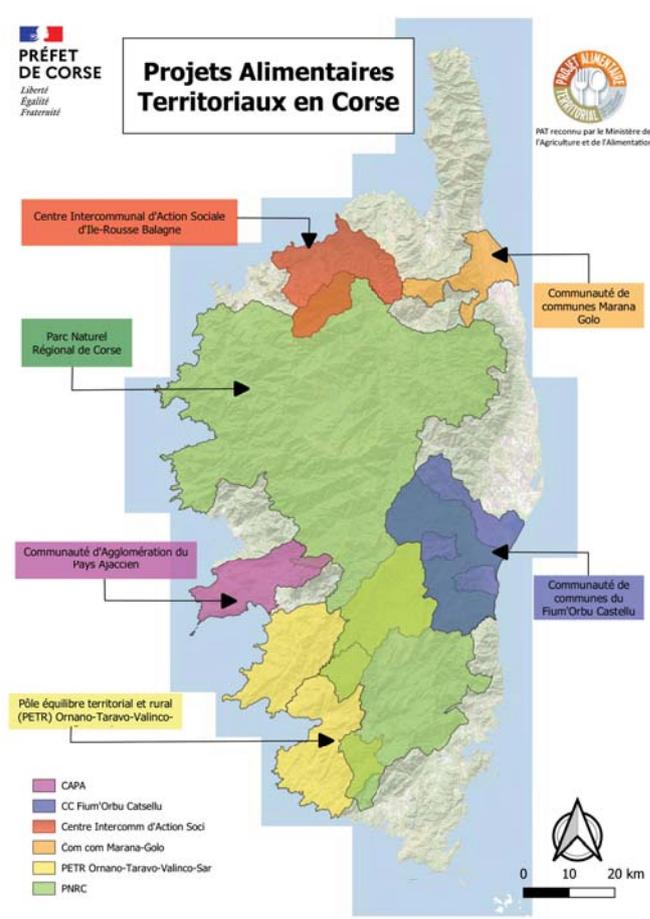


2021, année de déploiement des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)

Deux nouveaux Plans Alimentaires Territoriaux ont été mis en place au cours de l'année 2021, par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Ile-Rousse Balagne, ce qui porte à 5 le nombre de PAT labellisés par le Ministère de l'agriculture en Corse, soit une couverture d'environ 65 % du territoire.

Dans le cadre des mesures d'amplification des Plans Alimentaires Territoriaux prévues par le Plan de Relance, les PAT insulaires ont pu bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 90 K€ au titre de l'appel à projets national et de 383 K€ au titre de l'appel à projets régional.

2021 a également vu l'organisation d'un nouvel échange de pratiques inter-PAT qui s'est déroulé le 25 novembre à Ghisonaccia. L'occasion pour les porteurs de projets d'échanger sur leurs pratiques mais aussi sur les astuces, les écueils ou encore les outils qu'ils sont amenés à mettre en œuvre. Un moment particulièrement riche auquel ont été invités les porteurs de projets potentiels, les organisations professionnelles ainsi que les représentants de la Collectivité de Corse.



La santé et la protection des végétaux

2021 a vu l'éradication du foyer de Capricorne asiatique en Haute-Corse après l'élimination des arbres contaminés et sensibles, suivie de quatre années de surveillance intensive sans détection de l'insecte sur près de 200 000 arbres inspectés. La Corse retrouve ainsi son statut indemne au regard de cet organisme de quarantaine particulièrement dangereux.

Par ailleurs, la maladie de la Sharka, qui touche les espèces de fruits à noyaux du genre Prunus (pêchers, pruniers...), a fait l'objet d'une campagne renforcée de surveillance et d'arrachage des arbres contaminés. Si on note des signes encourageants sur l'évolution du niveau d'infestation, les exploitations agricoles demeurent durement impactées et nécessitent un effort de surveillance et d'assainissement continu.

Xylella fastidiosa (Xf) reste en 2021 parmi les organismes nuisibles pour les végétaux le principal sujet de mobilisation

de l'État en Corse. Les actions menées permettent de contenir la propagation de Xf multiplex et de maîtriser le risque d'introduction de nouvelles sous-espèces de la bactérie. Au total, près de 520 inspections officielles visant à détecter la présence de la bactérie ont été menées, conduisant à plus de 1000 prélèvements de végétaux pour analyses. Plus de 1500 ferrys ont été contrôlés afin de s'assurer qu'aucun végétal potentiellement contaminé ne sortait de l'île. Par ailleurs, la DRAAF a mis en œuvre avec les professionnels locaux, un observatoire qui vise à déterminer les causes du dépérissement de certains oliviers et l'éventuelle implication de Xf.

De manière générale, la surveillance officielle dans l'ensemble des compartiments (parcelles agricoles, jardins et espaces verts...) et les contrôles menés chez l'ensemble des professionnels du végétal (pépiniéristes...) n'ont pas révélé la présence de nouvel organisme nuisible réglementé.



Le recensement agricole

Dans un contexte tout à fait inédit, lié à la pandémie, les travaux sur le recensement agricole 2020, opération statistique décennale lancée fin 2020, se sont poursuivis en 2021. L'objectif est d'actualiser les données sur l'agriculture en Corse.

Le Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE) de la DRAAF s'est pleinement investi dans cette opération majeure qui a mobilisé 28 enquêteurs pour couvrir l'ensemble du territoire insulaire. La collecte sur le terrain s'est déroulée jusqu'en février 2021.

Toutes les exploitations agricoles insulaires ont été sollicitées avec un très bon taux de réponse. Cette opération a été possible grâce à la forte mobilisation du SRISE et au bon accueil des agriculteurs. Les travaux de validation de données coordonnés au niveau national se sont étalés jusqu'en novembre.

Pour répondre aux obligations européennes et nationales du ministère de l'agriculture, et produire les données régionales indispensables aux filières et décideurs locaux, les enquêtes et opérations statistiques périodiques suivantes ont également été conduites :

- enquête sur les activités des exploitations forestières et scieries ;
- enquête Teruti sur l'évolution de l'occupation du territoire... ;
- enquête cheptel ovins et caprins ;

Les premières données (provisoires) ont été largement diffusées le 10 décembre 2021 dans la continuité de la conférence de presse du Ministre, soit un an après le début de la collecte. Une page dédiée aux résultats avec tous les supports de communication a été créée sur le site de la DRAAF et sur le site Agreste :



<https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/RECENSEMENT-AGRICOLE-2020-PREMIERS>

- collecte des données techno-économiques dans le cadre du RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) ;
- élaboration de la statistique agricole annuelle, des comptes régionaux de l'agriculture pour les besoins de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation ;
- conjonctures viticole et prairie. Élaboration de la valeur vénale des terres agricoles en collaboration avec la SAFER.

Publications 2021

• **Chiffres clés de l'agriculture corse** (février 2021) en collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)

• **Mémento de la statistique agricole** (Agreste Corse – mars 2021)

• **Conjoncture clémentines – bilan de campagne 2019** (Agreste Corse – avril 2021)

• **Clémentine corse : un fruit défendu, mais sans excès** (Agreste Corse – juin 2021)

• **Partie agriculture du Bilan économique 2020** (Insee Conjoncture – Juillet 2021)

• **La Valeur vénale des terres agricoles en 2020** (Agreste Corse – juillet 2021)

• **Partie agriculture de «La Corse en bref»** (Insee Dossier Corse – décembre 2021)

• **Etudes « Recensement agricole : premiers résultats »** (Agreste Corse – décembre 2021)

• **2 Infographies sur les chiffres clés du recensement agricole**

• **Conjoncture viticole Haute-Corse, bilan de campagne** (Agreste Corse – Décembre 2021) .

• **Chiffres clés de l'agriculture corse** (Décembre 2021) en collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)

• **Mémento de la statistique agricole** (Agreste Corse – décembre 2021)



<https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/etudes-r18.html>



Les services de la DRAAF

Direction

Secrétariat général

Il assure l'organisation administrative et la mise en œuvre des moyens de fonctionnement de la DRAAF, il comprend également la délégation régionale à la formation continue et la mission systèmes d'information.

SRFD / Service Régional de la Formation et de la Recherche

En charge du service public de l'enseignement agricole dans la région, il assure l'autorité académique (rectorat) sur les établissements agricoles de la région. Il intervient dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage agricole.

SRAL / Service Régional de l'Alimentation

En charge des politiques publiques dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il assure la veille et le contrôle sanitaire sur la chaîne alimentaire, la mise en œuvre du Plan Régional de l'Alimentation et prend en charge la surveillance phytosanitaire, en lien avec les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

SRAF / Service Régional de l'Agriculture et de la Forêt

Chargé de la déclinaison des politiques agricoles et forestières ainsi que de l'animation des services d'économie agricole et forestière des Directions Départementales des Territoires (DDT) de Corse.

SRISE / Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Basé à Bastia, il assure la production d'informations chiffrées, essentiellement sur l'agriculture, au niveau départemental et régional. Il traite et analyse les données chiffrées produites afin de donner du sens aux informations collectées et les diffuser le plus largement possible. Et répond à toutes demandes locales d'informations quantitatives.

SRFAM / Service Régional FranceAgrimer

Localisé à Bastia, il est l'interlocuteur clé de l'accompagnement des filières agricoles et agroalimentaires de la Corse

LA DRAAF DE CORSE

DRAAF Ajaccio

Le Solférino
8 cours Napoléon
20 704 Ajaccio
04 95 51 86 00

DRAAF SRISE

Forum du fango
8 av. Jean Zuccarelli
20 200 Bastia

DRAAF FranceAgrimer

Résidence Plein Sud
Av. Paul Giacobbi
20 600 Bastia

Campus Corsic'Agri

Borgu - Marana
650 Rte de Porettonne
20 290 Borgo
04 95 30 02 30

Campus
Agricorsica
U rizzanesi
Route de Levie
20 100 Sartène
04 95 77 09 76